



**A**ssociation **S**yndicale **A**utorisée des **A**rrosants de **C**arnoules

Cours Victor Hugo  
83660 - CARNOULES  
asaac83@gmail.com

---

## **PROCES VERBAL**

### **Assemblée Générale du 17 Avril 2016**

***Etaient présents ou représentés :***

***Mesdames :*** BLAISE Francine, BON Marie-rose, BORRELY Mathilde, CATELLI Odile, HENRY EP.DUGUET Simone, LETEURTRE Catherine, PAPAIZIAN Maryse, TURCO Anne-marie, VELLY Evelyne,

et

***Messieurs :*** AGNOLI Aimé, AUDISIO Christian, BERENGER Jean, BERENGUIER Raoul, BONARDI Jacques, BONDIL Jean-paul, BORDET Jacques, BORRELI Vincent, BOUR Stephen, BRISSY André, BRUYERE Michel, CAGNANA Albert, CARLETTO J.M., CHAILLAN Eric, CHESSA Alain/Claude, DAURES Frédéric, DOPFFER Maurice, DUBREUIL Jean-gabriel, DURIF Michel, FEDERATION de Pêche, FONTENAUD André, HERNANDEZ Jean, JAUME Serge, LAUGIER Firmin, LAVASTRE Laurent, MARTIN Claude, MATHE Jean-michel, MORELLI Maurice, MORELLI Séverin, PAUTARD René, PENNACHIO Jean, PROMIS Jean-jacques, PROST-DUMONT Philippe, RANALI Laid, SABATIER Adrien, SCI les BEAUMES (ROUX Frédéric-georges), SCRIVIANI Roger, TAVIL André, VALERIO Raymond, VELLA Mathieu, VERCHERE Jean-louis, VICHALET Alain, VITTINI François,

***Président de séance :*** Monsieur Frédéric DAURES (Président de l'ASAAC).

Le Quorum de 280 voix n'étant pas atteint à neuf heure, heure de début de l'assemblée générale, conformément à nos Statuts, une deuxième assemblée générale est alors tenue à 9h15. Toutes les délibérations de l'ordre du jour sont alors votées à la majorité des présents et représentés c'est à dire à partir de 52 voix.

#### ***1 – Lecture du Compte rendu de l'AG 2015.***

Monsieur ROUX, syndic de l'association, fait lecture de ce compte rendu. Mise au vote :

***Approbation :*** il est approuvé juste à la majorité : 51 voix.

***Abstention :*** Madame BLAISE Francine.

#### ***2 – Compte rendu de l'exercice 2015.***

Monsieur DAURES explique que l'année 2015 à été une année sans dépenses particulières en dehors des dépenses structurelles de l'Association. Cette année correspondant à une prise de

fonction du nouveau Président, une mise en place administrative s'est avérée nécessaire avec le concours de Monsieur Jean Jacques PROMIS, Vice Président. Le compte de gestion est mis aux voix :

*Approbation* : 51 voix approuvent les comptes 2015.

*Abstention* : Madame BLAISE Francine.

### **3 – Budget prévisionnel 2016.**

Monsieur DAURES explique que l'ASAAC n'avait plus d'assurance depuis quelques années pour des raisons inconnues. Depuis Janvier 2016, l'ASAAC est de nouveau assurée au titre de la responsabilité civile ainsi que de l'aide juridique pour un montant annuel de la cotisation de 253,00€ TTC.

Une deuxième dépense, budgétée à 8000,00€ est envisagée. Elle correspond au remplacement du matériel informatique ainsi que de l'achat de logiciels pour les saisies et transmission du rôle et de la comptabilité de l'ASAAC. Cet investissement nécessaire est justifié par l'obligation de la part du Trésor Public de la transmission de nos pièces comptables et rôles sous forme de fichiers informatiques bien particuliers : le format PES V2. Le conseil syndical, réunis plusieurs fois au cours de l'année 2015 à chercher plusieurs solutions pour palier à cette dépense.

La première étant une collaboration avec la mairie qui possède déjà ce type de logiciel. Une discussion s'engage au sein de l'assemblée. Monsieur DAURES explique que cette option avec la mairie s'avère difficile puisque la mise à disposition d'un matériel informatique pour la saisie et l'envoi de notre rôle était corrélée avec la mise à disposition d'un personnel. Il aurait fallu donc établir une convention avec la mairie pour définir le nombre d'heure de travail de ce personnel que nous aurions dû payer (trop contraignant à gérer).

Une deuxième option envisagée consistait à impliquer la Fédération Départementale dans l'achat de ce logiciel qui aurait pu embaucher une personne qui se serait occupée de la saisie du rôle et de la transmission des données comptables au Trésor pour le compte de chacune des ASA adhérentes au projet. Ainsi, les coûts aurait été diminués. Mais contacter la Fédération est finalement chose compliquée voire infaisable !!

Se réunir avec les ASA du coin, embaucher une personne pour la saisie et la transmission était une troisième idée. Mais qui de ces ASA aurait alors géré ce salarié (contrat de travail, congé, maladie, etc...) ?

L'option la plus réaliste et la plus simple réside bel et bien dans l'investissement de ce logiciel et de matériels informatiques neufs (le notre ayant une dizaine d'année, il est obsolète) par et pour notre association.

Mis au voix, le budget prévisionnel est approuvé à l'unanimité.

### **4 – Renouvellement des syndic et appel de candidature.**

Les syndic à renouveler sont messieurs LAUGIER Firmin, PROMIS Jean Jacques, DOPFFER Maurice. Monsieur PROMIS décide de ne pas se représenter.

Un appel à candidature est alors demandé à l'assemblée. Après avoir entendu les explications relatives à la fonction de syndic au sein du bureau, Monsieur VELLA Mathieu décide de se présenter. Mis au voix il est élu à l'unanimité.

### **5 – Rappel des devoirs et obligations des adhérents.**

Ce point a été en fait discuté tout au long de l'assemblée à divers moments. Il en ressort que les adhérents, plus particulièrement Madame LETEURTRE, aujourd'hui ne comprennent plus pourquoi ils payent une cotisation alors que dans certains canaux ne coule plus d'eau depuis plusieurs années. Donc pourquoi les adhérents devraient alors entretenir le canal. Il est rappelé que le Périmètre Syndical de l'ASAAC représente « La Référence ». Il a été défini en 1947 au moment de la création des statuts et n'a jamais fait depuis l'objet d'aucune modification. Cela dit, le bureau a bien conscience de ce problème. C'est pourquoi l'établissement d'une carte de notre réseau de canal

corrélée avec les références cadastrales des parcelles est un travail en cours de réalisation par le bureau, via Monsieur Roux qui possède des accès privilégiés aux derniers plans cadastraux. Une fois cette carte mise à jour, le bureau pourra envisager une discussion sur la redéfinition du périmètre syndical. Monsieur DAURES rappelle aux adhérents pressés ou impatientes que les syndicats sont des propriétaires bénévoles qui ne consacrent qu'une partie de leur temps libre à l'ASAAC. Les dossiers avancent donc doucement, mais ils avancent : c'est un travail de longue haleine. Monsieur MATTHE Jean Michel fait alors appel aux adhérents impatientes pour venir aider dans ce travail des syndicats bénévoles, mais bizarrement les excuses fusent de manières imparables....pour ne pas mettre la main à la patte !

Monsieur DAURES rappelle que quoi qu'il en soit chacun des adhérents doit nettoyer la partie du canal qui traverse ou longe son terrain et qu'il en est responsable pénalement, financièrement ou juridiquement en cas de problème sur le canal.

#### ***6 – Disponibilité de nos statuts.***

Monsieur DAURES rappelle que les Statuts de l'ASAAC sont disponibles à tout adhérent qui le souhaite et en fait la demande.

#### ***7 – Travaux et achats prévisionnels 2016.***

Il est prévu pour 2016, en plus de l'achat informatique cité plus haut, une réserve financière pour le curage ou la réfection de canaux. La réfection de la partie du canal actuellement défectueuse par manque d'entretien et de curage le long du chemin de Saint Michel est à envisager sérieusement.

#### ***8 – Questions diverses.***

Pas de questions en fin de séance.

Le président lève la séance au bout de 2 heures, soit à onze heures et quart.

Le Président  
Frédéric DAURES